

Déclaration de confidentialité relative à la gestion du contrôle d'accès des recyparcs d'in BW

Introduction

La présente déclaration de confidentialité a pour but d'informer sur la manière dont l'intercommunale (in BW) est amenée à traiter (collecte, consultation, utilisation, ...) et à protéger les données à caractère personnel¹ des usagers/visiteurs des recyparcs dans le cadre du contrôle d'accès aux recyparcs de son réseau mutualisé².

Cette déclaration de confidentialité est une note d'information construite conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD/GDPR (UE) 2016/679 du 27 avril 2016). Cette note vise à protéger le citoyen contre toute utilisation abusive de ses données à caractère personnel et à identifier les exigences minimales en matière de collecte et de traitement de ces données.

in BW porte une attention particulière à la protection des données à caractère personnel et s'engage à prendre les précautions raisonnables requises pour tous traitements associés à ce type de données et ce dans le respect du RGPD/GDPR et de la loi du 30 juillet 2018 relative à la protection des personnes physiques à l'égard des traitements de données à caractère personnel.

Identité du responsable du traitement

in BW SC intercommunale (in BW) (numéro d'entreprise 0200.362.210), établie au 10 rue de la Religion à 1400 Nivelles, est désignée comme « Responsable du traitement » pour les activités de traitement de données à caractère personnel réalisées dans le cadre de la gestion du contrôle d'accès de ses recyparcs.

¹ Toute information se rapportant à une personne physique identifiée ou identifiable (ci-après dénommée « personne concernée »). Est réputée être une « personne physique identifiable » une personne physique qui peut être identifiée, directement ou indirectement, notamment par référence à un identifiant, tel qu'un nom, un numéro d'identification, des données de localisation, un identifiant en ligne, ou à un ou plusieurs éléments spécifiques propres à son identité physique, physiologique, génétique, psychique, économique, culturelle ou sociale.

Les « données non-personnelles » correspondent à des informations ne permettant pas d'identifier une personne de manière directe ou indirecte.

² Le réseau mutualisé (« zone in BW ») comprend l'ensemble des communes du Brabant wallon, ainsi que la commune de Braine-le-Comte, à l'exception de Braine-l'Alleud et Waterloo.

Conditions de traitement des données

À l'entrée des recyparcs de la zone in BW, les visiteurs sont invités à présenter leur carte d'identité électronique ou badge d'accès et à l'insérer dans la borne dédiée à cet effet.

Le processus de vérification des données est en partie automatisé et pourra faire l'objet d'une prise de décision automatisée afin d'autoriser ou non l'accès aux recyparcs, en application des critères prévus au Règlement d'ordre intérieur.

Il convient de remarquer que la fourniture des données à caractère personnel, dont la présentation de la carte d'identité électronique ou le badge d'accès à la borne, revêt un caractère réglementaire. A défaut de fourniture des données, cela pourra avoir pour conséquence directe pour l'utilisateur de se voir refuser l'accès à certains services dont l'accès aux recyparcs de la zone d'in BW.

Données à caractère personnel traitées

Lorsque le citoyen insère sa carte d'identité ou son badge d'accès dans la borne, les données à caractère personnel suivantes seront traitées par in BW :

- Nom ;
- Prénom ;
- Adresse (code postal, rue et numéro de l'habitation).

Il sera ensuite amené à préciser les données suivantes :

- Type de véhicule selon les catégories définies au Règlement d'ordre intérieur ;
- Type de déchets apportés (verts ou non).

En cas de paiement à la borne d'accès, les données liées à la transaction seront également traitées.

Remarque : seules les données d'identification figurant sur la puce de contact de la carte d'identité sont consultées, à savoir le nom, prénom et l'adresse. Par la lecture de la carte d'identité, in BW n'accède pas aux données contenues dans la puce, telles que les données biométriques, ni aux données du registre national.

Ces données sont traitées conformément à la présente déclaration et à la réglementation relative à la protection des données (dont le RGPD et loi du 30 juillet 2018 relative à la protection des personnes physiques à l'égard des traitements de données à caractère personnel).

En toute circonstance, in BW s'engage à ne collecter et à ne traiter les données à caractère personnel que dans la mesure où cela est strictement nécessaire pour l'accomplissement d'une des finalités énoncées dans la présente déclaration de confidentialité.

Finalités et base légale du traitement

Les données à caractère personnel précitées sont traitées par in BW, en vue d'exécuter ses missions d'intérêt public (article 6, §1^{er}, e) du RGPD), pour atteindre les finalités suivantes :

- Identifier la commune de provenance des visiteurs (identification du visiteur sur la base du nom et prénom, identification de la provenance sur la base l'adresse).
- Réaliser des rapports de fréquentation et relevés statistiques (nombre de visiteurs par recyparc, nombre de visites par adresse, origine des visiteurs (zone ou hors zone), type d'apport au recyparc, type de véhicule, ...). Ces rapports permettront notamment de générer des bilans quant au fonctionnement des recyparcs ainsi que les prévisions budgétaires liées à ce service ;
- Vérifier le respect et faire appliquer les critères d'accès des visiteurs aux recyparcs de la zone in BW, dont un système de paiement direct à la borne, permettant ainsi l'application de la réglementation du coût-vérité par le principe du pollueur-payeur ;
- Identifier les visiteurs de manière unique ;
- Calculer les quotas de déchets par adresse ;
- Identifier les types de déchets déposés par les visiteurs ;
- Identifier le type de véhicule utilisés par les visiteurs ;
- Délivrer des quotas supplémentaires après paiement.

En vertu du RGPD et l'arrêté royal du 25 mars 2003 relatif aux cartes d'identité, l'utilisation de la carte d'identité électronique d'un citoyen est permise pour les autorités publiques qui en informent les personnes concernées de manière claire et précise, et qui poursuivent des intérêts légitimes, ou des missions d'intérêts publics.

Au regard de la loi du 30 juillet 2018 relative à la protection des personnes physiques à l'égard des traitements de données à caractère personnel, in BW est une autorité publique qui poursuit des missions d'intérêt public notamment en matière de gestion des recyparcs.

Ses missions sont notamment consacrées par les textes suivants :

- Le Décret wallon du 9 mars 2023 relatif aux déchets, à la circularité des matières et à la propreté publique ;
- L'Arrêté du Gouvernement wallon du 5 mars 2008 relatif à la gestion des déchets issus de l'activité usuelle des ménages et à la couverture des coûts y afférents ;
- Les statuts sociaux d'in BW ;
- Les décisions de dessaisissement des communes qui ont confié la gestion de leurs recyparcs à in BW.

Le contrôle des accès aux recyparcs est, par ailleurs, un processus qui est prévu par le Règlement d'ordre intérieur pour les usagers des recyparcs d'in BW³.

Sécurité et destinataires des données

in BW veille à protéger et sécuriser les données à caractère personnel, afin d'assurer leur confidentialité et empêcher qu'elles ne soient déformées, endommagées, détruites ou divulguées à des tiers non autorisés.

in BW a pris des mesures techniques (notamment des mesures de protection physiques, électroniques, des mesures de sécurité informatique, etc.) et organisationnelles pour prévenir toute perte, mauvaise utilisation, accès ou diffusion non autorisé, altération ou destruction éventuelle de ces données à caractère personnel. Parmi ces mesures de protection, in BW intègre des technologies spécialement conçues pour protéger les données à caractère personnel durant leur transfert.

L'accès aux données à caractère personnel est strictement limité aux collaborateurs d'in BW qui en ont besoin dans le cadre de l'exécution de leur mission en vue de la gestion des accès aux recyparcs. Toutes les personnes ayant accès aux données à caractère personnel sont tenues par une obligation de confidentialité et s'exposent à des mesures disciplinaires et/ou autres sanctions si elles ne respectent pas ces obligations.

En l'espèce, les catégories de destinataires susceptibles de traiter les données à caractère personnel précitées sont :

- Les membres du personnel d'in BW, compétents dans le cadre de la gestion des recyparcs ;
- Les administrateurs d'in BW ;
- La personne concernée elle-même (visiteur de recyparcs) ;
- Le prestataire informatique compétent pour la gestion du système d'accès aux recyparcs (borne et barrière) ;
- Le prestataire informatique en charge du stockage des données et de la gestion des bases de données d'in BW.

in BW peut communiquer les données à caractère personnel si la loi l'y oblige ou si elle estime de toute bonne foi qu'une telle divulgation est raisonnablement nécessaire pour se conformer à une procédure légale (par exemple, un mandat, une citation à comparaître ou toute autre décision de justice) ou pour protéger les droits, les biens ou la sécurité personnelle d'in BW, de ses clients ou du public.

Durée de conservation des données

³https://www.inbw.be/sites/default/files/publications/dechets/reglement_dordre_interieur_recyparcs_in_bw_0.pdf

Les durées de conservation identifiées varient selon les différents objectifs poursuivis par in BW et tiennent compte des éventuelles obligations légales à conserver certaines données.

Les durées de conservation sont définies de manière à permettre à in BW de traiter les demandes, d'assurer la gestion et le suivi de celles-ci, et/ou de mener à bien ses missions, tout en respectant le principe de proportionnalité selon lequel les données à caractère personnel ne doivent pas être conservées plus longtemps que la durée nécessaire à la réalisation de la finalité pour laquelle elles ont été collectées.

De manière plus spécifique, à compter de votre visite, les données à caractère personnel liées à la gestion des accès dans les recyparcs seront conservées deux ans à partir du terme de l'année en cours.

Les données à caractère personnel liées à la gestion de la facturation et l'achat de quotas supplémentaires seront quant à elles conservées dix ans à partir de la clôture de l'exercice comptable.

D'emblée, il est toutefois précisé que l'ensemble de ces données à caractère personnel pourraient être conservées plus longtemps que les durées mentionnées ci-dessus :

- Soit après obtention de l'accord de la personne concernée ;
- Soit sous forme d'archives, pour répondre aux obligations légales et réglementaires éventuelles qui s'imposent à in BW, ou encore pendant les délais légaux de prescription ou d'opposition ;
- Soit encore, sous forme de réutilisation à des fins historiques, statistiques ou de recherche.

Transfert de données en dehors de l'Espace Économique Européen (EEE)

in BW ne procède à aucun transfert de données à caractère personnel en dehors de l'Espace Économique Européen (EEE) dans le cadre des traitements de données à caractère personnel liés à la gestion des accès aux recyparcs de la zone in BW.

Droits de la personne concernée

in BW a mis en place des dispositifs de protection des données à caractère personnel adaptés pour veiller à ce que les données soient utilisées conformément aux finalités ci-dessus et pour assurer leur exactitude et leur mise à jour.

En vertu du RGPD in BW traite les données à caractère personnel de manière transparente. Cette transparence se traduit par l'information qui est fournie notamment par la présente déclaration de confidentialité.

La personne concernée dispose de droits lui permettant de contrôler ses données à caractère personnel :

Droit d'accès :	Il s'agit du droit d'obtenir, sur demande, de l'information sur les données à caractère personnel qu'in BW détient sur la personne concernée.
Droit de rectification :	Il s'agit du droit de demander la rectification, dans les meilleurs délais, des données à caractère personnel qui seraient inexactes, ainsi que le droit de demander qu'elles soient complétées.
Droit à l'effacement	Dans certaines hypothèses, il s'agit du droit de la personne concernée de demander l'effacement de ses données à caractère personnel. C'est notamment le cas si : <ul style="list-style-type: none">- les données à caractère personnel ne sont plus nécessaires au regard des finalités pour lesquelles elles avaient été collectées ou traitées par le responsable du traitement ;- les données à caractère personnel ont fait l'objet d'un traitement illicite.
Droit à la limitation du traitement	Dans certaines hypothèses, il s'agit du droit de la personne concernée d'obtenir d'in BW, responsable du traitement, la limitation du traitement de ses données à caractère personnel, conformément à la législation applicable en matière de protection des données. À titre d'exemple, lorsque l'exactitude des données à caractère personnel est contestée par la personne concernée, le traitement des données pourrait être limité pendant une durée permettant au responsable du traitement de vérifier leur exactitude.
Droit à la portabilité des données	Pour autant que de besoin, il s'agit du droit de la personne concernée de recevoir ses données à caractère personnel dans un format structuré, couramment utilisé et lisible par machine, dans les conditions prévues par la législation applicable en matière de protection des données.
Droit de ne pas faire l'objet d'une décision fondée exclusivement sur un traitement automatisé	Il s'agit du droit de la personne concernée de ne pas faire l'objet d'une décision fondée exclusivement sur un traitement automatisé, produisant des effets juridiques la concernant ou l'affectant de manière significative de façon similaire.
Droit d'opposition	Il s'agit du droit de la personne concernée de s'opposer à tout moment, pour des raisons tenant à sa situation particulière, au traitement de ses données à caractère personnel si le traitement est fondé sur l'article 6, § 1, e) (mission d'intérêt public ou relevant de l'exercice de l'autorité public) du RGPD. Dans ce cas, un examen de proportionnalité sera effectué entre les missions d'intérêt public d'in BW et les intérêts de la personne concernée.

Pour exercer ses droits ou si elle estime qu'in BW manque à l'une de ses obligations légales, la personne concernée est invitée à contacter in BW en envoyant un courrier électronique à l'adresse juridique@inbw.be ou par courrier postal à l'adresse suivante :

in BW – Secrétariat général
Rue de la Religion, 10 à 1400 Nivelles

In BW mettra tout en œuvre pour assurer un suivi dans les meilleurs délais, et en tout état de cause, dans le délai d'un mois prévu par la réglementation relative à la protection des données.

Pour garantir le respect de la vie privée de la personne concernée et assurer sa sécurité, in BW prendra – le cas échéant – les mesures nécessaires pour vérifier son identité avant de permettre la consultation des données, et éventuellement leur correction.

Délégué à la protection des données

in BW a désigné la société Octogone Consulting comme délégué à la protection des données (DPO) externe. Le DPO a notamment une mission d'information et de contrôle du respect du RGPD. Il est également la personne de contact pour répondre aux questions quant à l'application du RGPD.

La personne concernée peut le contacter par courrier électronique à l'adresse dpo@inbw.be ou par courrier postal à l'adresse suivante :

in BW - Délégué à la Protection des Données
Rue de la Religion, 10 à 1400 Nivelles

Autorité de contrôle des données

Au cas où la réponse d'in BW ne donnerait pas satisfaction à la personne concernée, celle-ci a le droit d'introduire une réclamation auprès de l'autorité de contrôle de l'État de résidence, de travail ou du lieu où la violation prétendue s'est produite.

Pour ce qui concerne la Belgique, l'Autorité de contrôle est l'Autorité de Protection des Données (APD).

Autorité de Protection des Données
Rue de la Presse 35
1000 Bruxelles
Tél. : +32 (0)2 274 48 00
Fax : +32 (0)2 274 48 35
E-mail : contact@apd-gba.be
URL : <https://www.autoriteprotectiondonnees.be>

Pour introduire une réclamation auprès de l'APD, des formulaires spécifiques sont disponibles sur le site web de l'APD (<https://www.autoriteprotectiondonnees.be>). Il est possible de renvoyer ces formulaires soit par courrier à l'adresse Rue de la Presse 35 à 1000 Bruxelles soit directement via le site web de l'APD (<https://autoriteprotectiondonnees.be>).

Entrée en vigueur et révisions de la déclaration de confidentialité

La présente déclaration de confidentialité peut être mise à jour en fonction des besoins d'in BW et des circonstances ou si la loi l'exige. La personne concernée est par conséquent invitée à prendre régulièrement connaissance des mises à jour.

La présente déclaration de confidentialité est en vigueur depuis le 1^{er} novembre 2024.